ASSOCIATION WALLONIE-BRUXELLES
DE BASKETBALL

15-16 AG 2016-03-19 Document 6 Neutralisation du montant des licences collectives

Compte tenu du contexte économique difficile actuel et afin de maintenir le caractère compétitif des championnats, le conseil d'administration propose de reconduire la mesure visant à neutraliser le montant de la licence collective pour un an pour l'ensemble des équipes montantes quel que soit le niveau de compétition national, régional ou provincial et quelle que soit la modalité d'accession à l'échelon supérieur : vainqueur de la phase classique, vainqueur des PO, acceptation de combler une place vacante.